

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 509

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 8

À la fin de l’alinéa 74, substituer aux mots :

« le délai prévu au *b* du présent 1° ne soit échu »

les mots :

« la durée prévue au *b* du présent 1° ne soit échue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.